



LE NICKEL-SLN
GROUPE ERAMET

CENTRE MINIER SLN DE THIO PLATEAU

DECLARATION QUINQUENNALE



Période octobre 2018 à octobre 2023

-

Résumé Non-Technique

Juillet 2018



RESUME NON TECHNIQUE

Généralités

<u>Demandeur</u>	Société Le Nickel - SLN
<u>Objet</u>	Site minier de Thio Plateau Demande de défrichement en lien avec les projets présentés dans la Déclaration Quinquennale
<u>Situation</u>	Province : SUD Commune : Thio Titres miniers : Balansa 3, Gironde, Happy Go Lucky réduite, Gabrielle, Encore 2, Débris A & B, Dothio 1, Duc de Wellington, Les Basses Alpes, Les Carrières 3, Louise, Lyonnaise 3, La César, La Dernière, La Moulinet, La Plus Basse, La Plus Basse extension, La Rose 2, La Saint Martin, Joséphine 2, Calédonienne, Clémence, Beaucourt réduite, Bellevue 2, Belvédère 1, Belvédère 2, Saint Paul, Suzette, Santa Maria, Thio 1, Thio 2, Thio 3, Plourivo 1, Plourivo 2, Plourivo 3, Toumourou, SMMO 69, Romazy réduite, Saint Martin 2A, Saint Martin 2 B, Saint Martin 2C, Saint Martin 2D, Saint Martin 2E.
<u>Cadre réglementaire</u>	<ul style="list-style-type: none">Arrêté n° 2577-2013/ARR/DIMEN du 8 octobre 2013 autorisant l'exploitation minière du site de Thio PlateauArrêté n°2571-2013-ARR-DENV du 8 octobre 2013 autorisant le défrichement et la destruction d'espèces protégées liés à l'exploitation

Caractéristiques du projet minier				
Descriptif technique du projet 2018-2023	Exploitation	En activité	Manipulé géologique (gisement)	Manipulé minéral (saprolite)
	Belvédère Est	2018		
	Belvédère Ouest	2022-2023		
	Clémence centre	2018-2022		
	Grand Saint Pierre	2018-2023		
	Santa Maria	2020-2023		
	Tuyau d'eau est	2019		
	Moulinet	2020		
	Nord St Paul	2023		
	Fosse aux Lions	2021		
	Sud St Paul	2023		
	Gâteau de la Mariée	2022		
	Verses	En activité	Chantiers concernés	Stériles
	Uluru	2018-2019	Belvédère Est, Grand Saint Pierre et Tuyau d'eau est	
	Belvédère Est	2019-2023	Belvédère Ouest et Grand Saint Pierre	
	Clem 1 ext	2019	Clémence Centre	
	CAR3	2018-2021		
	DDW	2022-2023		
	Rehausse HGL ext	2020	Santa Maria	
	GSP3	2021-2022		
	Belvédère Ouest	2023	Grand Saint Pierre	
	Clémence Centre	2023	Santa Maria	
	SSP 2 Phase 1	2023	Nord St Paul et Sud St Paul	
	César	2021-2022	Fosse aux Lions et Gâteau de la Mariée	
	Ateliers et installations industrielles	Démantèlement de l'installation de triage (TRITOUT) et déplacement à l'ouest de la zone Sans Culotte		

Surfaces défrichées en seconde période quinquennale	
Type de formation végétale	Surface défrichée (m ²)
Maquis arbustif ouvert sur cuirasse et gravillons	445
Maquis arbustif sur colluvions ferrallitiques	12 286
Maquis ligno-herbacé ouvert sur pentes érodées	46 436
Maquis ligno-herbacé fermé sur pentes érodées	3 115
Maquis ligno-herbacé ouvert sur pentes érodées à <i>Gleicheniace</i>	97
Maquis ligno-herbacé fermé sur pentes érodées à <i>Arillastrum gummiferum</i>	1 934
Végétation autre	288
Zones revégétalisées	134
Total 2019-2024	64 735

Etude d'impact	
Analyse de l'état initial (extrait DAEM 2014 + études complémentaires)	<p>Hydrologie :</p> <p>Trois cours d'eau principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Thio s'écoule au sud-est du site. La rivière est alimentée par 9 creeks prenant sources dans les bassins versant miniers du site de Thio Plateau. • Au nord, la Dothio est alimentée par 6 creeks prenant source sur le plateau.
	<p>Erosion :</p> <p>De manière générale, les terrains mis à nu par l'exploitation passée sont moyennement sensibles à l'érosion. Localement, des affleurements latéritiques présentent une sensibilité accrue.</p> <p>Les anciennes décharges présentes en bordure des zones de chantier ou des pistes sont composées de matériaux à granularité fine, et sont fortement sensibles aux phénomènes érosifs.</p> <p>L'affleurement régulier de la semelle des serpentinites rend certaines zones très sensibles à l'érosion, comme le bassin versant du creek Saint Paul (Xwê Tômurû) ou le bassin versant du creek des Sapins.</p>
	<p>Flore :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formations végétales : zone très dégradée par l'exploitation passée et actuelle. Le sol nu représente 78% de la surface de la zone d'étude de la DAEM. Le maquis minier calédonien est largement majoritaire sur l'emprise du site. • Espèces Rares et Menacées (ERM) : seul <i>Pycnandra intermedia</i> est présent sur la zone. Il est largement repéré et localisé par les différents inventaires réalisés sur le site minier.
	<p>Faune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avifaune : 15 espèces d'oiseaux observées, aucune n'étant introduite. Le Pétrel de Tahiti a été détecté dans différentes vallées au sud-est du massif de Thio Plateau. Trois espèces observées en limite extérieur de la zone d'étude et sur la liste UICN. • Herpétofaune : 2 espèces de lézards diurnes contactées sur le site minier. • Myrmécofaune : 14 espèces de fourmis identifiées sur le site minier de Thio Plateau : 3 espèces locales ou endémiques et 11 espèces introduites et plus ou moins envahissantes. • Mammifères : Nombreux individus de microchiroptères observés. 3 espèces de mammifères introduits (cerfs, chats, et chèvres).
	<p>Paysage :</p> <p>Le site minier de Thio Plateau présente les traces des 130 dernières années d'exploitation. Il est nettement visible depuis la RP4 et le bord de mer. Sa visibilité est moins marquée depuis le col de Petchekara.</p>
<p>Analyse des effets</p>	<p>Hydrologie :</p> <p>Le fonctionnement global des ruissellements n'est pas modifié. Les creeks et bassins au niveau des rejets font l'objet d'un suivi. Les eaux sont stockées au sein des fosses et</p>

	<p>décanteurs durant les fortes pluies.</p>
<u>Mesures de réduction et de compensation</u>	<p><u>Erosion :</u> Poursuite de l'application du plan de gestion des eaux sur le site minier : mise hors d'eau des exutoires sensibles, réalisation de cassis et bassins ralentisseurs.</p>
	<p><u>Flore :</u> Défrichement de 6,47 ha, dont 1,27 ha de maquis arbustif. Aucun individu ERM directement impacté par le projet.</p>
	<p><u>Faune :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avifaune et chiroptères : impact faible à modéré sur les habitats des espèces présentes sur le site minier. • Herpétofaune : impact direct sur les individus présents dans les zones à défricher. • Myrmécofaune : impact direct sur les individus présents dans les zones à défricher. Expansion probable des espèces envahissantes, due aux activités anthropiques.
	<p><u>Paysage :</u> Pas de modification notable de l'état initial.</p>
	<p><u>Hydrologie :</u> Maintien et optimisation du Plan de Gestion des Eaux (PGDE) en place sur le site. Maintien du suivi IBS/IBNC. Poursuite du suivi des MES au niveau de 2 ouvrages sur la zone Bitonio. Option possible du suivi des captages de Moué et St Paul village par l'installation d'une station de mesure.</p>
	<p><u>Erosion :</u> Maintien et adaptation du Plan de Gestion des Eaux (PGDE) au développement du projet minier. Prise en compte des problématiques érosives. Suivi annuel par survol de drone afin de détecter d'éventuelles nouvelles zones d'érosion.</p> <p><u>Flore :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Evitement de 67 individus de <i>Pycnandra intermedia</i> • Mesures de réduction : <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'acquisition de connaissances sur l'espèce <i>Pycnandra intermedia</i>. - Inventaires complémentaires avant tout défrichement – Prospection de <i>Pycnandra intermedia</i>. - Suivis phénologiques : amélioration des connaissances des espèces. - Selon préconisations du plan d'actions-ERM, récolte de graines, mise en culture en pépinière, puis réintroduction sur le site minier. • Mesures de compensation : <ul style="list-style-type: none"> - Enrichissement de zones identifiées sur le massif avec des espèces sensibles, et suivi des plants. - Programme de revégétalisation à l'avancement et en fermeture de site.

	<p><u>Faune :</u></p> <ul style="list-style-type: none">● Mesures de réduction :<ul style="list-style-type: none">- Arrosage des pistes afin de limiter les impacts indirects des poussières.- Orientation des sources lumineuses vers le sol pour limiter la désorientation de certaines espèces aviaires.- Suivis et inventaires de l'avifaune, des chiroptères et de l'herpétofaune.● Mesures de compensation :<ul style="list-style-type: none">- Elaboration d'un plan d'actions avec des mesures en faveur de la préservation de la biodiversité et restauration des habitats.- Suivi et contrôle des populations d'espèces envahissantes. <p><u>Paysage :</u></p> <p>Réaménagement progressif du site : travaux de remodelage, revégétalisation, etc.</p>
--	--







